

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation:
25/03/2015
Date d’Affichage :
03/04/2015

L’an deux mille quinze et le trente et un mars, à 20 heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M.Patrick DI BENEDETTO, , M. Sauveur GIBILARO, M.Daniel CADAMURO,M.Henri HERNOULD, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. René BÉGUÉ, Mme Nelly AUGUSTE, Mme Stéphanie HUILLET, Mme Katia ZANETTI, M. Gilles MARTIN, Mme Valérie HABIRE, M.François GAUTHIER, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M. Béatrice MARTY, M.Marie-Thérèse TRECCANI, M.Jean-François LARROUX , M. Bernard TAGNERES, Mme Danielle BENAC, M. Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ,

Secrétaire de séance : M.Gilles MARTIN

Absents excusés :

M. Christophe FEUILLADE représenté par M.Philippe PETRO
Mme Alexandrine MOUCHET représentée par Mme Nelly AUGUSTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

1- FINANCES

- a. Approbation du Compte Administratif 2014 (PJ1)
- b. Approbation du Compte de gestion 2014 (PJ2)
- c. Approbation de l’affectation de résultats 2014 (PJ3)
- d. Approbation du Budget Primitif 2015(PJ4)
- e. Attribution et versement de la subvention au CCAS
- f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ5)
- g. Modification du montant de la subvention allouée au Comité de jumelage au titre de l’année 2014

- h. Modification du montant de la subvention allouée à l'école élémentaire G.Brassens au titre de l'année 2014 pour les séjours avec nuitée
- i. Détermination des Taux d'imposition 2015
- j. Modification des tarifs municipaux relatifs aux locations de salles (PJ6)

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Autorisation de reprise de la concession n°87 du cimetière d'Embrusq

3- SERVICES TECHNIQUES

- a. Attribution du marché relatif aux travaux de renforcement et de réparation du plafond de l'église
- b. Approbation de l'Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG, relatif à l'extension du réseau d'éclairage public du Chemin des Téoulets au carrefour RD65/Chemin de Ducros, et de la participation financière de la commune (PJ7)

1- FINANCES

- a. Approbation du Compte Administratif 2014 (PJ1)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte Administratif 2014 dont la synthèse figure en annexe 1 du présent dossier.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente les équilibres généraux et les faits marquants. Il est à noter que 80 000€ de 2014 sont reportés sur 2015, faute de trésorerie. Le résultat est donc de fait proche du BP 2014, les dépenses de fonctionnement ayant été maîtrisées.

M.TAGNERES interroge l'assemblée sur différents points : résultat concernant l'effacement des réseaux, y-a-t-il eu des opérations non prévues ? De même pour les locations mobilières et immobilières, les honoraires, les opérations d'ordre, ou encore les subventions aux associations ou le montant du fonds d'amorçage.

Des réponses sont apportées sur les amortissements, sur le développement du matériel de photocopie dans les services, sur les frais liés aux contentieux, ou sur les subventions non versées en 2014, priorité ayant été donnée aux associations mervilloises. Un complément de réponse sera apporté lors du prochain Conseil.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES précise concernant la section d'investissement que des cessions non réalisées en 2014 seront reportées en 2015, et que l'emprunt prévu n'a pas été réalisé. Le montant des dépenses a donc été adapté en conséquence.

A la majorité (25 pour, 2 abstentions), le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2014.

b. Approbation du Compte de gestion 2014 (PJ2)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2014 dont la balance générale figure en annexe 2 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

A la majorité (25 pour, 2 abstentions), le Conseil municipal approuve le Compte de gestion 2014.

c. Approbation de l'affectation de résultats 2014 (PJ3)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal l'affectation de résultats 2014 telle que figurant en annexe 3 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

A la majorité (25 pour, 2 abstentions), le Conseil municipal approuve l'affectation de résultats 2014.

d. Approbation du Budget Primitif 2015(PJ4)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2015, tel que proposé en annexe 4 du présent dossier. Celui-ci est proposé en situation d'équilibre à 4 186 374,00€ en section de fonctionnement, et à 1 337 482,65€ en section d'investissement, soit une proposition de budget total de 5 523 856,65€.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente la maîtrise des dépenses de fonctionnement prévue, la politique menée en matière de ressources humaines (pas de recrutements ni de remplacements, suppression des astreintes des agents des services techniques)

M.PETRO demande s'il est possible de supprimer des postes. Il lui est répondu par l'affirmative, en cas de vacance de poste.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES rappelle également l'échelonnement du règlement des sommes dues au SMEA.

En termes de recettes de fonctionnement, il est rappelé les choix faits en matière de fiscalité et leur impact sur les produits prévus. Les droits de mutation devraient également être plus importants qu'en 2014. Il est par contre prévu que la DGF baisse de 68 000€.

M TAGNERES s'interroge sur le montant prévu des dépenses en matière de locations mobilières, d'entretien de matériel roulant, d'honoraires (le montant des actes d'urbanisme a été reporté de 2014), ou encore de transport collectif, cette ligne diminuant, des séjours ayant été supprimés.

Il est précisé que pour le magazine municipal une facture de 2014 reste également à régler.

En matière de dépenses de personnel, M.TAGNERES précise que l'objectif affiché lui paraît très difficile à atteindre.

M.MARTIN insiste sur les actions prévues en la matière (non remplacements, non appel à des saisonniers, suppression des astreintes des services techniques...), répondant à des choix volontaristes.

Mme TRECCANI demande pour sa part si le tableau des effectifs pourrait lui être communiqué.

Mme TRECCANI demande également si les associations auront bien une subvention au titre de 2014, et de 2015. Il lui est répondu par l'affirmative.

En matière d'investissement, Mme LABAYEN-REMAZEILLES décrit les principales sommes prévues, explique les reports inscrits, et rappelle que l'année 2015 sera marqué par le peu d'investissements prévus, en dehors de l'obtention du don permettant la réfection du plafond de l'église.

M.LARROUX regrette de découvrir que le City Park n'apparaît plus dans les opérations prévues.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES répond qu'il ne s'agit que d'un report, et que l'information avait été donnée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES précise aussi les sommes dues au titre du pool routier et informe des opérations prévues sur la salle polyvalente et en matière de traçage de pistes cyclables autour de l'école, ainsi que des cessions envisagées.

M.TAGNERES regrette que rien ne soit prévu en termes de « virement à la section d'investissement ».

Mme LABAYEN-REMAZEILLES répond que la ligne de trésorerie doit être remboursée et qu'il convient donc de conserver le nécessaire pour ce faire.

A la majorité (23 pour, 2 contre, 2 abstentions), le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2015.

e. Attribution et versement de la subvention au CCAS

Madame BEGUE propose d'attribuer et de verser une somme de 125 426,00€ au CCAS, somme prévue au BP 2015, qui permet la continuité des actions menées en matière sociale sur le territoire suite à la dissolution du SIVU Rivage par le Préfet au 31/12/2014.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au CCAS au titre de l'année 2015.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (1 contre, 1 abstention) l'attribution et le versement de la somme de 125 426,00€ au CCAS, au titre de l'année 2015.

f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ5)

M.GIBILARO propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel que présenté en annexe 5 du présent dossier. Il précise que pour le Comité des fêtes le montant est en baisse du fait d'un montant exceptionnel en 2014 du fait du salon du mariage.

Mme TRECCANI demande s'il ne conviendrait pas de joindre à l'attribution des subventions les conventions d'objectifs. Mme le Maire répond que les conventions sont en cours de préparation et qu'elles seront signées après le Conseil municipal, ce qui ne pose pas de difficultés.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin que les sommes proposées soient attribuées et versées aux associations énumérées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations proposées au titre de l'année 2015.

g. Modification du montant de la subvention allouée au Comité de jumelage au titre de l'année 2014

M.GIBILARO informe le Conseil municipal que par courrier en date du 18 juillet 2014, le Comité de jumelage signifiait à la commune que la subvention votée au BP 2014 de 5244€ serait trop importante, par rapport aux besoins réels de l'association. Celle-ci proposait donc que le montant de la subvention soit revu, pour un montant de 1200€.

Afin de mettre en adéquation le Compte administratif 2014 de la commune avec cette demande, et de permettre le versement de la subvention, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la modification proposée du montant de la subvention allouée au Comité de jumelage au titre de l'année 2014.

M.TAGNERES propose que la convention liant la Commune et le Comité soit suspendue et revue afin d'éviter cette procédure lors des prochaines années, et qu'un bilan soit fait des activités du Comité.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification proposée du montant de la subvention allouée au Comité de jumelage au titre de l'année 2014.

h. Modification du montant de la subvention allouée à l'école élémentaire G.Brassens au titre de l'année 2014 pour les séjours avec nuitée

M.DI BENEDETTO informe le Conseil municipal que tenant compte du coût réel des séjours avec nuitée organisés en 2014 par l'école élémentaire G.Brassens, du montant des participations des familles et de l'APEM (association des représentants des parents d'élèves), il convient de re-déterminer la participation de la commune. Le montant voté au BP 2014 s'élevait à 9165€, le montant de la participation nécessaire s'élève finalement à 8079,38€.

Afin de mettre en adéquation le Compte administratif 2014 de la Commune avec cette situation comptable, et de permettre le versement de la subvention, il est donc proposé au conseil municipal de modifier le montant de la subvention allouée, au titre de l'année 2014 à l'école élémentaire G.Brassens pour les séjours avec nuitée.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification proposée du montant de la subvention allouée à au titre de l'année 2014 à l'école élémentaire G.Brassens pour les séjours avec nuitée.

i. Détermination des Taux d'imposition 2015

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil Municipal le projet des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015:

- Taxe d'habitation 16.60 %
- Taxe Foncière (bâti) 18.76 %
- Taxe Foncière (non bâti) 104.70%

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les taux proposés.

A la majorité (4 contre, 1 abstention), le Conseil municipal approuve les taux d'imposition proposés au titre de l'année 2015.

j. Modification des tarifs municipaux relatifs aux locations de salles (PJ6)

M.GIBILARO informe le Conseil municipal qu'il convient de déterminer de nouveaux tarifs relatifs à la location des salles communales, sur la base des montants et des conditions d'utilisation présentés en annexe 6 des présents documents.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin d'approuver les modifications tarifaires proposées en matière de location de salles municipales.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des tarifs municipaux relatifs aux locations de salles proposée.

2- ADMINISTRATION GENERALE

a. Autorisation de reprise de la concession n°87 du cimetière d'Embrusq

M.BEGUE informe le Conseil municipal que par courrier en date du 27 février 2015, M.Lescure et Mme Grégoire déclaraient vouloir laisser libre disposition à la commune de la concession n°87 située au cimetière d'Embrusq.

Il convient que le Conseil municipal délibère afin que cette concession puisse être reprise par la Collectivité puis ainsi bénéficier à d'autres personnes.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser la reprise de la concession précitée.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la reprise de la concession n°87 du cimetière d'Embrusq

3- SERVICES TECHNIQUES

a. Attribution du marché relatif aux travaux de renforcement et de réparation du plafond de l'église

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de renforcement et de réparation du plafond de l'église, un appel d'offres a été lancé en novembre 2014.

L'appel d'offres était composé d'un lot unique, comprenant les travaux nécessaires de plâtrerie, de charpente, et de couverture.

Suite à l'avis émis par la Commission d'appel d'offres du 18 mars 2015, il est proposé de retenir l'entreprise suivante, pour un coût total des travaux de 70 379,77€TTC :

EUROPLATRE (Offre de base)

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution dudit marché à l'entreprise précitée,
- de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'attribution dudit marché à l'entreprise précitée,
- autorise Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.

b. Approbation de l'Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG, relatif à l'extension du réseau d'éclairage public du Chemin des Téoulets au carrefour RD65/Chemin de Ducros, et de la participation financière de la commune (PJ7)

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune concernant l'extension du réseau d'éclairage public depuis le Chemin des Téoulets et jusqu'au Carrefour RD 65 / Chemin de Ducros, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération, ainsi décliné, dont vous voudrez bien trouver les plans en annexe 7 du présent dossier :

1/ Chemin des Téoulets :

- Depuis le point lumineux existant n°281, création d'un réseau d'éclairage public souterrain d'une longueur d'environ 150 mètres en conducteur U1000RO2V.
- Fourniture et pose de 5 mâts cylindroconiques en acier thermolaqué de hauteur 6 mètres, avec lanterne décorative équipée d'un réflecteur routier et d'une source orangée Sodium Haute Pression 70 Watts ou blanche Cosmowhite 60 Watts.
- L'implantation des mâts est possible des deux côtés du Chemin. Elle sera déterminée lors de l'étude technique suivant les limites de propriété et les contraintes techniques dûes à la présence de fossés et d'arbres.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique dans le coffret de commande "DUCROS".

2/ RD 65 (sécurisation et éclairage aubette de bus) et Chemin de Ducros :

- Depuis le dernier mât posé Chemin des Téoulets, création d'un réseau d'éclairage public souterrain d'une longueur d'environ 80 mètres en conducteur U1000RO2V.

- Fourniture et pose de 2 mâts cylindroconiques en acier thermolaqué de hauteur 7 mètres, avec lanterne décorative équipée d'un réflecteur routier et d'une source orangée Sodium Haute Pression 100 Watts ou blanche Cosmowhite 90 Watts.

- Fourniture et pose d'un mât cylindroconique en acier thermolaqué de hauteur 6 mètres, avec lanterne décorative équipée d'un réflecteur routier et d'une source orangée Sodium Haute Pression 70 Watts ou blanche Cosmowhite 60 Watts (Chemin de Ducros).

- L'implantation des mâts tient compte de l'emplacement de la future aubette de bus, de l'entrée du champ (privé), mais également des distances réglementaires dues à la présence d'une ligne moyenne tension aérienne et d'une ligne basse tension en fils nus.

NOTA : tous les appareils de type raquette seront équipés de ballast bi-puissance, permettant d'abaisser la tension (et donc la consommation d'environ 30 %) sur une plage horaire définie, tout en gardant un niveau d'éclairage suffisant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6241€
Part SDEHG	21 000€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	14 009€
<hr/>	
Total	41 250€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière, prévue au BP 2015.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'Avant Projet Sommaire proposé.
- D'approuver la part estimée restant à charge de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire proposé.
- Approuve la part estimée restant à charge de la commune

Questions diverses :

Point sur la Trésorerie :

Mme LABAYEN-REMAZEILLES informe l'assemblée qu'un outil a été créé visant à disposer d'une vision prospective de la Trésorerie. Au mois de mars il est ainsi prévu d'être à – 67 000€. Au mois d'avril, -28 000€ grâce à la cession d'un terrain pour 170 000€, puis positif ensuite. Il est précisé que 300 000€ environ sont en attente de paiement. Cette somme est incluse dans l'état précisé à l'instant.

Retour sur la dernière réunion « finances » :

M.MARTIN rappelle que lors de cette réunion Mme LABAYEN-REMAZEILLES et lui ont effectué une présentation objective et transparente de la situation financière actuelle et prospective.

Il rappelle également que les documents diffusés et présentés ce soir sont sensiblement plus complets et transparents que ceux diffusés les années précédentes, et que l'équipe municipale actuelle a aussi à traiter du fruit de situations et décisions passées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08.